



Communiqué de presse

Le 14 février 2020

Le handicap psychique : un impensé de la Conférence nationale du handicap

La conférence nationale sur le handicap s'est tenue le 11 février dernier, quinze ans jour pour jour après l'adoption de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, qui reconnaissait pour la première fois dans les textes le handicap psychique. Cet anniversaire était une belle occasion de relancer l'action publique en faveur d'une population oubliée, ignorée et très souvent stigmatisée.

L'annonce de mesures ciblées, d'échéances précises et d'engagements volontaristes en faveur de nombreuses catégories de personnes en situation de handicap, dont nous nous réjouissons, ne rendent que plus criante l'absence de propositions en direction du handicap psychique. Totalement absent du discours, il semble ainsi non seulement invisible, ce que l'on savait déjà, mais aussi impensé.

La déception est d'autant plus grande que quelques espoirs étaient nés dans les annonces préliminaires et le dossier de presse : telles les avancées sur la Prestation Compensation du Handicap (P.C.H. aide humaine) pour ce public spécifique, impatientement attendues.

Comment expliquer leur absence dans les propositions finales ? Comment ne pas s'indigner quand sont ainsi renvoyées tant de personnes en situation de handicap psychique à leur isolement, leur manque d'accompagnement et l'absence de reconnaissance de leur souffrance ?

L'AIRE, Santé Mentale France, l'Unafam et l'Uniopss appellent le gouvernement à agir sur le sujet.

Contacts presse :

AIRE : François DELACOURT – 06 22 62 59 43 – fr.delacourt@lamayotte.fr

Santé Mentale France : Denis LEGUAY – 06 08 75 36 45 – denis.leguay@free.fr

Unafam : Elsa ANSQUER – 01 53 06 30 92 - elsa.ansquer@unafam.org

Uniopss : Jérôme VOITURIER – 01 53 36 35 00 – jvoiturier@uniopss.asso.fr